

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2014204452

Dossier numéro : 2014-06-30/09

Titre

30 JUIN 2014. - Extrait de l'arrêt n° 96/2014 du 30 juin 2014 -(Numéros du rôle : 5509, 5546, 5576, 5577, 5586 et 5587) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 24-07-2014 page : 55385

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 19 juillet 2012 portant réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, introduits par l'" Orde van Vlaamse balies ", par l'ASBL " Vlaams Pleitgenootschap bij de Balie te Brussel " et autres, par Gaby Van den Bossche et autres, par l'ASBL " Nieuw-Vlaamse Alliantie " et autres, par Jennifer Vanderputten et autres et par Bart Laeremans et autres.

...

Par ces motifs,
la Cour

- annule l'article 57, 5°, de la loi du 19 juillet 2012 portant réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles;
- maintient les effets de la disposition annulée, comme indiqué en B.105;
- rejette les recours pour le surplus sous réserve de ce qui est mentionné en B.103.6 et de l'interprétation mentionnée en B.125.4.